

## SYNDICAT MIXTE ARDECHE DROME NUMERIQUE (A.D.N)

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

## SEANCE DU 08 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à 18 heures, le Comité syndical du Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, dûment convoqué le jeudi 3 février, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune Loriol Sur Drôme sous la présidence de Didier-Claude BLANC.

Sont présents :

Pour la Région Auvergne Rhône Alpes et disposant de 5 voix chacun : Isabelle MASSEBEUF, Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Virginie BONNET-FERRAND.

Pour le Département de la Drôme et disposant de 5 voix chacun : Jacques LADEGAILLERIE, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC

Pour le Département de l'Ardèche et disposant de 5 voix chacun :

Pour les établissements intercommunaux et disposant de 2 voix chacun : Christel FALCONE, Christian MASSOLA, Stéphane GINEVRA, Claude BRUN, Christian REY, Philippe INARD, Joël BOYER, Pierre MOSSAZ, Aurélien FERLAY, Stéphane DECONINCK, Patrick MARCAILLOU, Jean-Paul DECULTY, Jean-Jacques ARAKELIAN

Pouvoirs donnés de Huguette ANJOLRAS à Isabelle MASSEBEUF

Sont absents excusés : Max TOURVIELHE, Hervé SAULIGNAC, Pierre MAISONNAT, Sylvie GAUCHER, Pierre JOUVET, Fabrice LARUE, Franck FERROUSSIER, Naji DRISS, Laurent MANTONNIER, Maurice CHARBONNIER, Xavier ANGELI, Claude DEVOCHELLE, Norbert COLL, Jean-Marc MATTRAS, Sylvie MOLINIE, Huguette ANJOLRAS, Jérôme LEBRAT, Martine CARRIER, Christophe MATHON

Secrétaire de séance : Claude AURIAS

EN EXERCICE : 39, PRESENTS : 20, POUVOIRS : 1, VOTANTS : 21, NOMBRE DE VOIX : 63.

## ◆ INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts,

Vu les délibérations prises par le Bureau Exécutif,

Vu les décisions prises par le Président,

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité des voix, décide :

- **ARTICLE 1** : de prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations,
- **ARTICLE 2** : de prendre acte des délibérations prises par le Bureau Exécutif dans le cadre de ses délégations.

**Le Président du Syndicat ADN,**

**Didier-Claude BLANC**

---

**Votants : POUR**

Isabelle MASSEBEUF, Didier Claude BLANC, Claude AURIAS, Virginie BONNET-FERRAND, Jacques LADEGAILLERIE, Marie FERNANDEZ, Franck SOULIGNAC, Christel FALCONE, Christian MASSOLA, Stéphane GINEVRA, Claude BRUN, Christian REY, Philippe INARD, Joël BOYER, Pierre MOSSAZ, Aurélien FERLAY, Stéphane DECONINCK, Patrick MARCAILLOU, Jean-Paul DECULTY, Jean-Jacques ARAKELIAN

**Votants : CONTRE**

**Néant**

**Abstention : 0**